

## **L'évasion du détenu Jean-Louis B.**

### **Petite analyse a posteriori des commentaires lus et entendus dans les médias.**

#### **Petit rappel des faits**

Le lundi 27 juin 2011, Jean-Louis B., détenu à la prison de Bellevue, Gorgier (NE) s'évade au cours d'une sortie dans la région des Rasses. Il a pu s'échapper de la voiture qui le ramenait à la prison, après un pique-nique, en blessant la gardienne assise sur le siège avant. La voiture n'était pas sécurisée (portes non verrouillées), le détenu n'était pas entravé, les accompagnants n'étaient pas armés. Quelques jours plus tard, soit le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, Jean-Louis B. s'est rendu, en demandant au tenancier d'une buvette d'alpage d'appeler la police. Il avait erré quatre jours dans la région sans rencontrer personne ; il était épuisé, affamé et désespéré. Il n'a opposé aucune résistance aux agents venus l'arrêter. Il est détenu aujourd'hui au pénitencier de Thorberg.

Cette affaire a fait couler beaucoup d'encre, et on a pu lire et entendre dans les médias des propos particulièrement alarmistes. Des critiques extrêmement sévères ont été adressées à ceux qui avaient rendu possible cette évasion en négligeant de prendre toutes les précautions nécessaires ; les dirigeants de la prison de Gorgier ont dû démissionner ; tous les congés et toutes les sorties ont été supprimées pour les autres détenus du canton de Berne (responsable de Jean-Louis B.) ; la dangerosité du fuyard a été soulignée avec une intensité propre à soulever la panique dans la population ; des journalistes et des avocats ont même prédit un nouveau crime probable de la part de ce récidiviste notoire.

Jean-Louis B. a commis des crimes odieux et nombreux. Il a récidivé presque à chaque congé. Âgé de 64 ans, condamné à l'internement pour une durée indéterminée, il purge sa peine depuis 25ans, sans compter ses condamnations précédentes. Il n'est probablement pas près de retrouver la liberté. Sa fugue serait d'ailleurs motivée par la perspective d'être transféré dans un pénitencier au régime beaucoup plus dur que la prison de Gorgier, et sans possibilités de sorties.

Par son retentissement médiatique, par les accusations péremptoires et les propos indignés qu'elle a suscités, cette affaire est assez exemplaire des difficultés et des contradictions de notre système pénitentiaire. C'est pourquoi nous lui consacrons une petite analyse, sur la base des articles de presse parus entre le 28 juin et le 8 juillet 2011.

#### **La sortie incriminée (qui a permis l'évasion)**

- La confusion règne sur ce genre de sortie :
  - « Il n'y a pas de mesures coercitives dans ce genre de sortie » (*La cheffe du service pénitentiaire neuchâtelois, Le Temps, 30.06.11*)
  - Le plan d'exécution de la peine préconisait « des sorties accompagnées. Non pas en vue de la réinsertion de Jean-Louis B. mais par mesure humanitaire ». (*Le Temps, 30.06.11*)
  - L'agente de 51 ans que Jean-Louis B. a blessée lundi était avec le détenu lors de ses quatre sorties entre décembre passé et lundi dernier. « Cela à des fins thérapeutiques pour changer le rapport de B. aux femmes. Berne avait validé cette mesure, annonce Jean Studer » (*24 Heures, 30.06.11*)
  - « Des sorties de ce type, hors de tout contexte défini et de programme progressif, semblent toutefois totalement exceptionnelles et même franchement exotiques aux yeux des responsables d'autres cantons. « c'est jouer avec le feu » explique un spécialiste de la réinsertion. » (*Le Temps. 01.07.11 ; F. Mansour*)
  - « Une telle sortie s'inscrit dans un processus progressif dans le but de tester l'individu » (*A. Kuhn ; Ph. Maspoli ; 24 Heures 04.07.11*)
- On ne sait donc toujours pas s'il s'agit d'une mesure inscrite dans un plan de réinsertion, ou d'une mesure simplement « humanitaire ». Mais les commentaires des journalistes et des

politiciens ont été d'une ironie féroce à propos de cette sortie « bucolique » et de ce pique-nique amical, comme si l' « humanité » devait être à tout jamais exclue traitement réservé aux criminels en internement, et qu'il n'était même pas opportun d'évoquer une possible réinsertion.

### A qui la faute ?

- En lisant la presse, on a l'impression d'un incroyable cafouillage en matière de responsabilité entre les cantons de Neuchâtel (où est située la prison de Bellevue) et celui de Berne (responsable du détenu B). Une expertise a d'ailleurs été demandée à l'ancien juge fédéral Claude Rouiller. Neuchâtel prétend que Berne était au courant et avait accepté cette manière de faire, mais les autorités de ce canton disent avoir tout ignoré de ces sorties. Peut-on y voir un signe inquiétant d'arbitraire dans l'exécution des peines ?
  - « *Les autorités concernées par les modalités d'exécution de la mesure d'internement se renvoient la balle ou évoquent une mauvaise compréhension langagière. C'est consternant. Tout aussi atterrant est le fait de constater qu'il faut une enquête administrative pour parvenir à comprendre comment et par qui une sortie bucolique dans les pâturages, agrémentée d'un pique-nique, a été autorisée dans les circonstances et avec la surveillance décrite.* » ( F. Mansour *Le Temps*, 30.06.11)
  - *Cet homme « n'a fait que profité de la stupidité congénitale de ses gardiens » (D. Warluzel)*
- En tout cas les politiciens ne se donnent pas le temps de la réflexion et fustigent les autorités pénitentiaires sans essayer de comprendre pourquoi et comment des sorties ou des conduites accompagnées sont possibles, et sans savoir que la plupart du temps elles se passent sans problèmes, également dans le cas de Jean-Louis B. L'idéologie sécuritaire revient au galot, y compris à gauche.
  - « *La politique, elle, s'est emparée de l'affaire. L'UDC suisse va demander à toutes ses sections d'intervenir dans les parlements cantonaux pour abroger toute possibilité de « sortie humanitaire » pour les détenus à vie et les délinquants jugés dangereux. « Le doute doit profiter à la société (...) Les gens n'ont plus envie qu'on teste sur eux et leur famille les conclusions des psychiatres.* » (Yvan Perrin) (24 Heures 01.07.11 ; Xavier Alonso)
  - *Carlo Sommaruga : « Il est inadmissible qu'on ait pris un risque avec un détenu d'une telle dangerosité »* (24 Heures 01.07.11 ; Xavier Alonso)
  - « *Pour le vert Luc Recordon, tout indique que cette affaire « sent la sottise à plein nez »*
  - « *De prime abord, l'évasion de Jean-Louis B. est une erreur de police et non pas un problème juridique. Car la loi est claire. Mais si on la dénature pour de prétendues raisons humanitaires, il va falloir resserrer les boulons »* (Oskar Freysinger) (24 Heures 01.07.11 ; Xavier Alonso)
- Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la première mesure qui vienne à l'esprit des autorités et des politiciens est de supprimer tous les congés. Peu importe s'il y a faute et qui en est responsable : la réponse est la punition collective.
  - « *Enfin le plus affligeant est sans doute la mesure qui consiste à supprimer toutes les sorties sous forme de conduites, de congés ou de permissions afin de les réévaluer. En gros, l'administration fait payer ses errements à tous les condamnés* » ( F. Mansour ; *Le Temps*, 30.06.11)
  - « *Tous ces cas doivent être étudiés dans une optique sécuritaire* », fait savoir H.J. Käser (Conseiller d'Etat bernois, chef du département de justice et police)

### La dangerosité du détenu en fuite

- Pendant les quatre jours de sa fugue, les propos sur la dangerosité de Jean-Louis B. ont été paroxystiques. On peut évidemment le comprendre quand on connaît le parcours de cet homme. Mais tout se passe comme si on lui avait collé définitivement une étiquette terrifiante, qui lui sert d'identité. On parle même de « pedigree ». Jamais personne ne se demande si à 64 ans,

après 25 ans de prison, il a peut-être évolué. Ainsi, lors de la reprise du fugitif, le restaurateur qui l'a accueilli dans sa buvette a pu raconter à la radio et à la télévision que cet homme était calme et sans violence. Mais aussitôt après Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro l'a vivement contredit en proclamant qu'au contraire il était un assassin endurci et excessivement dangereux. Elle a du même coup négligé le fait qu'il se soit rendu pour attribuer tout le mérite de son arrestation à la police, laquelle l'avait pourtant recherché en vain pendant quatre jours.

- *« Faire toute la lumière sur les nombreux manquements qui ont permis au psychopathe manipulateur, narcissique, violeur et assassin de sortir en promenade sans mesure de sécurité » (Le Temps, 02.07.11 ; S.Jubin et P-E. Buss)*
- Toutefois, certains commentateurs se sont aussi demandé comment un homme comme Jean-Louis B. pouvait se débrouiller en liberté, sans aide et sans moyens, compte tenu des effets que toutes ces années d'enfermement peuvent avoir sur la capacité d'autonomie d'un détenu. Leurs interrogations aboutissent à l'accabler encore davantage en soulignant le caractère humiliant de sa reddition.
  - *Cet homme n'a plus jamais été laissé à lui-même depuis 1986 ! Il a agi totalement seul.*
  - *« Les hypothèses, celle du suicide est rapidement écartée, celle de la fuite au loin peu crédible. On l'imagine terré dans un endroit isolé, à l'abri, persuadé qu'il ne sait pas se mouvoir. Il n'a connu qu'une cellule carcérale depuis un quart de siècle, ne sait pas utiliser l'ordinateur, n'a jamais touché un téléphone portable. Son seul lien avec l'extérieur est la télévision qu'il a dans sa cellule. Reste à savoir si le temps qui passe joue contre le fugitif, avec l'hypothèse de le voir se rendre, épuisé, ou s'il accroît sa dangerosité. Seul, désespéré, l'angoisse grandissant, peut-être passera-t-il de nouveau à l'acte pour retrouver le calme. Il a choisi le premier terme de l'alternative. Tout indique que quatre jours durant, Jean-Louis B. a erré sans rencontrer personne. Contraint à une reddition certes misérable, mais qui soulage. (Le Temps, 02.07.11 ; S.Jubin et P-E. Buss)*

### **Le parcours du détenu, les expertises et les soins**

- Certains articles dans la presse écrite ont retracé la « carrière » de Jean-Louis B. En fait, sa vie n'est qu'une longue suite de condamnations, puisque la première remonte à 1970, alors qu'il est âgé de 24 ans.
  - *A cette époque, une première expertise évoque une « pseudo-psychopathie liée à un syndrome psycho-organique cérébral et à des troubles du développement. On le place dans une clinique d'où il s'enfuit, puis d'où on le renvoie. Une deuxième expertise parle de « psychopathie asociale et infantile ». Le psychiatre recommande une thérapie, mais cela n'existe pas et il est enfermé pour une longue durée. Pour le troisième expert, il s'agit d'une « altération cérébrale », et il préconise un internement en milieu carcéral. Il estime aussi que « les pulsions perverses de l'intéressé diminueront à partir de l'âge de 40 ans. » (Le Temps, 04.07.11 ; F. Mansour)*
  - *« Sept ans après ce jugement, les psychiatres, dont le Professeur Jacques Berheim, se penchent sur l'évolution de Jean-Louis B. en prison. Ils soulignent le travail considérable nécessaire à la resocialisation du détenu et les risques liés à sa libération. Ils relèvent qu'il faut un personnel motivé et disponible, une préparation, et la soumission à des règles de conduite. » (Le Temps, 04.07.11 ; F. Mansour)*
  - *Nouvelle expertise en 1997, à l'occasion d'une demande de libération conditionnelle. « L'avis est sans nuances. Jean-Louis B. est toujours aussi dangereux et aucune thérapie connue n'est susceptible de le guérir. Tous les traitements prodigués en 30 ans ont échoué. » (Le Temps, 04.07.11 ; F. Mansour)*
  - *Enfin en 2002, on relève encore « la persistance d'une personnalité de type antisocial et une dangerosité entière, même si quelques progrès ont été accomplis. (Le Temps, 04.07.11 ; F. Mansour)*
- Ce qui frappe dans ce parcours, c'est les errements des psychiatres, qui peinent à caractériser clairement les troubles dont souffre Jean-Louis B, et surtout à indiquer des voies possibles pour

le soigner, pour trouver des méthodes adéquates pour une réhabilitation, soit parce qu'ils estiment que ces méthodes n'existent pas, ou qu'ils ne les connaissent pas, ou que les moyens matériels manquent.

- *Jean-Louis B. aurait-il sa place à Curabilis, un établissement sécurisé à Genève destiné aux criminels dangereux ? (...) Le psychologue Philippe Jaffé ne le pense pas : « ce détenu n'a pas de perturbations psychiatriques qui pèsent sur la gestion de son quotidien. Il a des pulsions agressives et sexuelles, ce qui ne se soigne pas dans un contexte psychiatrique. » (Le Matin, 02.07.11)*
- *« Des pistes existent évidemment en criminologie. Néanmoins elles nécessitent de sortir de la logique actuelle de nos modes de pensée. En d'autres termes, si on considère que le système social dans lequel nous vivons et les modes de résolution des conflits pénaux que nous utilisons (dont la prison fait partie) participent au problème dans son ensemble plutôt qu'ils ne le résolvent, alors on peut s'ouvrir à d'autres types de prise en charge des personnes les plus à même de commettre des infractions. Ces prises en charges seraient davantage préventives et médicales que pénales. » (A. Kuhn ; Ph. Maspoli ; 24 Heures 04.07.11)*

Pourtant on trouve aussi dans les médias des commentaires sur une évolution positive possible de Jean-Louis B. même s'il y a beaucoup d'avis contraires, selon lesquels il est incurable.

- *La loi dit qu'il faut tenter une resocialisation. Mais dans son cas, c'est impossible. La seule réponse, c'est de le mettre à l'écart définitivement. Le système a tout tenté, mais est arrivé à un constat d'échec définitif. » (D. Warluzel ; Le Matin ; F. Citroni ; 02.07.11)*
- *« Pascal Maurer se montre moins catégorique que son confrère. « Jean-Louis B. s'est évadé, mais il n'a pas agressé, il n'a pas violé, et il s'est rendu. Ça donne à réfléchir, il a peut-être évolué. (Le Matin ; F. Citroni ; 02.07.11)*
- *« Sans oublier la conviction encore souvent présente, que les délinquants même très dangereux sont capables de changer. Un Jean-Louis B., particulièrement manipulateur, serait d'ailleurs bien capable de berner son monde et de faire oublier l'homme violent qui sommeille en lui. (Le Temps. 01.07.11 ; F. Mansour)*
- *« Durant 20 ans, je me suis révolté contre tout. Mes parents, la société, les juges, les psychiatres qui voulaient me calmer à coups d'électrochocs et de tranquillisants. En prison, je n'avais pas peur d'aller au cachot. Depuis 1990, quelque chose a changé. Je ne sais pas si je suis toujours le même homme, mais j'accepte mieux de me plier aux règles. » (interview de Jean-Louis B. en 1999 ; Le Temps, 29.06.11 ; F. Mansour)*
- *« J'ai fait souffrir et je m'en rends compte. J'ai mérité ma peine, mais pas plus. Est-ce que j'ai peur de la liberté ? Je suis convaincu dans mon for intérieur que je ne recommencerai plus. Mais je ne peux pas le prouver. » (interview de Jean-Louis B. par F. Mansour. Repris dans 24Heures, 29.06.11)*

### **Les limites de l'enfermement**

- Toute cette affaire invite donc à une nouvelle réflexion sur le système de sanctions et sur la prison comme solution à la criminalité. Tout d'abord, le débat médiatique consiste à se gausser des méthodes « humanitaires » de la prison de Gorgier.
  - *« Cette prison, soi-disant modèle, est rapidement devenue la risée du pays, avec un taux record d'évasions, des gardiennes amoureuses des détenus et des licenciements en série. » (L.Rocchi ; Le Matin, 01.07.11)*
  - *« Il régnerait à Bellevue une approche parfois « angélique » de l'exécution des peines, et certains détenus seraient plutôt contents de savoir qu'ils vont y séjourner ». (L.Rocchi ; Le Matin, 01.07.11)*
  - *« Il s'était instauré dans l'établissement de Bellevue un cadre de relation qui n'était plus empreint de la distance nécessaire à maintenir avec un détenu, et en particulier un détenu dangereux de ce type » (propos de J. Studer, selon Le Matin ; 02.07.11)*

- « *Cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'elle s'inscrit complètement à contre-courant du climat sécuritaire sévissant sur le monde pénitentiaire.* » (Le Temps. 01.07.11 ; F. Mansour)
- Mais un événement comme la fugue de Jean-Louis B réveille brutalement le sentiment de peur engendré par le climat sécuritaire dans l'opinion publique. Du coup, les médias se positionnent rapidement pour des mesures de plus en plus sévères. Or il faudrait prendre le temps d'évaluer la situation plus calmement, comme le demandent les autorités pénitentiaires..
  - « *Le rythme politique, médiatique, et de café du commerce, n'est pas le même que celui de l'autorité de placement.* (citation du Chef du SPEN genevois ; Le Matin ; F. Citroni ; 02.07.11)
- En même temps se trouve posée à nouveau la question des effets des internements de durée indéterminée, notamment sur le climat des prisons, comme nous l'avons déjà souvent dit.
  - « *C'est encore un coup dur pour ceux qui travaillent dans le monde des prisons où il est toujours plus difficile de concilier impératifs de sécurité et objectifs thérapeutiques. On sait bien que le risque zéro n'existe pas et qu'on ne peut remplir les pénitenciers d'une population qui ne verrait jamais le bout du tunnel. Mais il est des prédateurs pour lesquels aucun risque ne doit être pris.* » ( F. Mansour ; Le Temps, 30.06.11)
  - « *Un début de réponse à toutes ces interrogations se trouve peut-être dans le quotidien difficile que doivent affronter les équipes pénitentiaires confrontées à une augmentation de cette population de détenus internés difficiles à gérer car sans perspective et sans échéance aucune.* » (Le Temps. 01.07.11 ; F. Mansour)
  - « *De retour derrière les barreaux depuis sa reddition de vendredi dernier, ce sexagénaire symbolise à lui tout seul l'échec des tentatives de resocialisation, mais aussi l'impasse à laquelle aboutit souvent l'enfermement de très longue durée* » (Le Temps, 04.07.11 ; F. Mansour)
  - *Malgré ce durcissement général, le peuple a encore massivement accepté en 2004 l'initiative pour l'internement à vie des pires et plus incurables prédateurs. (...) Ce vote a très certainement eu un fort impact général. La récidive et le sort des délinquants dangereux sont devenus un sujet politiquement brûlant et les possibilités de réinsertion, forcément risquées, toujours plus difficiles à envisager. De nombreuses études récentes le montrent : il y a de plus en plus de condamnés à des mesures d'internement ordinaires et, surtout, il y a de moins en moins d'internés qui retrouvent la liberté.* » (Le Temps. 01.07.11 ; F. Mansour)

Heureusement, on a aussi pu lire dans la presse des remarques critiques sur la prison comme principale réponse à la criminalité, et sur ses effets pervers.

- « *Jean-Louis est un mauvais. Mais il est aussi le produit de ces quarante années passées derrière les barreaux. Sans projet et sans soins. Un parcours qui ne peut qu'augmenter la dangerosité de celui qui n'a plus rien à perdre. L'aérer était pure folie* ». (Le Temps. 01.07.11 ; F. Mansour)
- « *Le fait de garder une personne en prison et d'en faire une bête sauvage ne garantit pas qu'elle ne s'évadera pas. Au contraire, une personne sans perspectives de sortie tentera l'impossible pour partir, et un système purement carcéral engendra inévitablement des prises d'otages et des évasions de personnes totalement incontrôlées.* (A. Kuhn ; Ph. Maspoli ; 24 Heures 04.07.11)
- « *Jean-Louis B. a passé de longues années en prison. Si, comme le pensent une large majorité des Suisses, le système pénitentiaire est une solution au problème de la criminalité, alors le détenu devrait être moins dangereux aujourd'hui qu'au moment où il est entré en prison.* (A. Kuhn ; Ph. Maspoli ; 24 Heures 04.07.11)